

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale									
	H-2 : Bifamiliale									
	H-3 : Trifamiliale									
	H-4 : Multifamiliale, catégorie A	•								
	H-5 : Multifamiliale, catégorie B		•							
	H-6 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : De voisinage									
	C-2 : De quartier									
	C-3 : Service professionnel et spécialisé									
	C-4 : Local									
	C-5 : Régional									
C-6 : Grande surface										
C-7 : Divertissement										
C-8 : D'amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Relié à l'automobile, catégorie A										
C-11 : Relié à l'automobile, catégorie B										
C-12 : De faible nuisance										
C-13 : De forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Élevage en réclusion										
A-4 : Service et transformation										
A-5 : Consolidation résidentielle										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•							
	Jumelée									
	Contigüe									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/3	2/3							
	Hauteur en mètres minimale/maximale	8/13	8/13							
	Largeur minimale (m)	10	10							
	Profondeur minimale (m)	10	10							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	120	120							
	MARGES									
	Avant minimale (m)	6	6							
	Latérale minimale (m)	4	4							
Latérales totales minimales (m)	/	/								
Arrière minimale (m)	9	9								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	25	25								
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m ²)	750	750								
DIVERS										
PIIA										
PAE										
Notes particulières	(1)	(1)								
NOTES								Amendements		
(1) Voir Section IV - Chapitre 12								No. Régl.	Date	
								2014-13 ¹	2014-01-07	

¹ (article 2.8.1, règlement 2014-13, annexe « B-59 »)